

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JANVIER 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 02 janvier 2025 conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Étaient absents non excusés : M. François BERSON, M. Gabriel DRONY, Mme Lauriane CAUCHON,

Secrétaire de séance : M. Baptiste SOUTON

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 07 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Sollicitation D.E.T.R./D.S.I.L. chaudière bois énergie
- 2 - Dispositif argent de poche
- 3 - Convention Polleniz
- 4 - Devis horloge église

QUESTIONS DIVERSES

1 - SOLLICITATION D.E.T.R./D.S.I.L. chaudière bois énergie

Pour le financement de ce projet, le conseil municipal sollicite des subventions :

- Dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, une subvention au taux de 30% pour un investissement plafonné à 400 000.00€ au titre de la transition énergétique (projets concourant à la réalisation d'économie des ressources énergétiques réseau chaleur) et du bonus de 10% car le projet est inscrit au CRTE.
- Dans le cadre de l'ADEME concernant une demande d'aides Fonds Chaleur.

2 - DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Un courrier du service enfance jeunesse du Pays de Meslay-Grez propose l'activité argent de poche pour l'année 2025 et lance, dès à présent, l'appel pour les candidatures. Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les chantiers « argent de poche » sur 3 semaines de 4 jours de juillet 2025 (semaines 28, 29 et 30), et semaine 15 aux vacances de printemps 2025 par la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune. Les bases sont les mêmes que les années précédentes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite de 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Maisoncelles-du-Maine ne prendra en priorité que des jeunes de la commune au maximum de 3 par demi-journée. Les jeunes de 16 à

18 ans, intéressés par ces chantiers, doivent s'inscrire directement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Cependant, ils peuvent venir retirer leur dossier d'inscription auprès du secrétariat de la mairie de la commune.

3 - CONVENTION POLLENIZ

Lors de la réunion de conseil du 30 mai 2024, une délibération a été prise pour une participation au défraiement pour les piégeurs bénévoles ayant œuvré dans le cadre de la lutte collective par piégeage contre les rongeurs aquatiques envahissants au prix de 2.00€ par capture. Après débat en réunion communautaire, il a été décidé d'élever cette participation à hauteur de 3.00€ par capture. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération à hauteur de 2.00€ pour l'année 2024 et de 3.00€ pour l'année 2025.

Après délibération le conseil municipal accepte de participer au défraiement pour les piégeurs bénévoles à hauteur de 2€ et de 3€ selon l'année et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4 - DEVIS HORLOGE ÉGLISE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise BODET est intervenue à plusieurs reprises pour le fonctionnement de l'horloge et du tintement de la cloche de l'église. Il s'est avéré que les coffrets de commande sont obsolètes. L'entreprise BODET nous a donc fait parvenir plusieurs devis de réparation et de mise aux normes. Les travaux s'élèveraient entre 3 500.00€ à 4 500.00€.

Monsieur le Maire propose à la commission bâtiments d'étudier ce dossier auprès d'autres entreprises. Le conseil donne pouvoir à la commission bâtiments pour sélectionner les travaux à effectuer et pour retenir une entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Galette pour les aînés

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité organise une galette des rois pour les aînés (plus de 65 ans) le samedi 25 janvier 2025 à 14h.

2 - Vœux

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 20h à la salle polyvalente.

3 - Conseil d'école du 14 novembre 2024

Monsieur le Maire donne un compte rendu du dernier conseil d'école. Il rappelle également qu'un pot de départ pour Mme MAHE (classe CP/CE1) aura lieu le vendredi 31 janvier à l'école publique.

4 - MNE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la rencontre avec les membres de Mayenne Nature Environnement. Le résultat est très satisfaisant suite à la venue des camps sur le site astronomie ainsi que le nombre de participants aux soirées aux étoiles. Il indique également qu'une soirée exclusivement pour les Maisoncellois sera programmé le 10 juillet 2025 afin d'observer les étoiles ainsi que le projet de labellisation du chemin nature.

5 - Devis plafond salle polyvalente

Deux devis nous sont parvenus pour réfection du plafond de la salle polyvalente. Le coût s'élèverait à environ 40 000.00€. La commission bâtiments et la commission finances vont étudier ce dossier.

6 - Casquette en zinc

Il a été remarqué de l'humidité s'insérant dans la porte d'entrée principale de l'église. Afin de minimiser ce phénomène, il serait souhaitable de poser une casquette en zinc. Le coût de cette installation s'élèverait à 1 100.00€TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent d'installer cette casquette en zinc au-dessus de la porte d'entrée principale de l'église pour un montant de 1 100.00€TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

7 - Loi ZAN (Zéro artificialisation nette)

Monsieur le Maire informe que l'objectif de la loi ZAN vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols qui menace la biodiversité et le climat. Il propose que l'on réfléchisse sur le lancement d'un deuxième lotissement sur notre surface constructible.

8 - Mandat SAFTI

Suite à une discussion, la société SAFTI était mandatée pour vendre le terrain près du cimetière. Les membres décident de ne pas renouveler son mandat.

9 - Emploi-territorial

Une annonce paraîtra sur le site Emploi-Territorial pour le remplacement de l'agent technique à compter du 13 janvier 2025.

Remarques : Deux conseillères font état de problème de coupure de communication depuis la pose de l'antenne relais.

Prochaines réunions de conseil et commissions

Conseil municipal le mercredi 12 février 2025

Conseil municipal le mercredi 12 mars 2025

Commission finances : lundi 22 janvier 2025 à 20h

Commission vie associative : jeudi 20 mars 2025 à 20h

Conseil d'école : jeudi 20 mars 2025 à 19h

Séance levée à 21h30

Le Maire
M. Michel BOURGEAIS

Le Secrétaire
M. Baptiste SOUTON